



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Taux d'invalidite

Question écrite n° 50011

### Texte de la question

M. Louis Guédon signale à M. le ministre du travail et des affaires sociales que les patients ayant subi une laryngectomie, souffrent, après l'intervention de troubles annexes suffisamment importants pour constituer un handicap sérieux à toute vie sociale normale. Ainsi, outre liées à la modification, voire l'absence de voix, ils sont sujets à des quintes de toux gênantes et très fatigantes ; de même, ils sont dépourvus d'odorat, ne fabriquent plus de salive et, d'une manière générale, sont victimes d'une grande lassitude chronique. Malgré la lourdeur de ces séquelles, leur prise en charge par la Cotorep reste médiocre (75 %) en Vendée). Il lui demande si ce taux d'incapacité ne devrait pas être revu à la hausse pour tenir compte des difficultés que rencontrent ces malades.

### Données clés

**Auteur :** [M. Guédon Louis](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50011

**Rubrique :** Handicaps

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 mars 1997, page 1617